



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 17 FEVRIER 2022**

Présidence : Marie-Thérèse CASIMIRIUS
Secrétaire : Jean-Baptiste ROTSEN
Date de convocation : 07 février 2022
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 23
Nombre de procuration : 10

Extrait n°CC-02-2022/024

Objet : Approbation de l'inscription d'un additif à l'ordre du jour relatif à la révision du montant des attributions de compensation à la suite de l'arrêté du Préfet portant répartition des charges à transférer dans le cadre de la compétence « promotion du tourisme ».

ETAIENT PRESENTS :

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Lucien SAINT-JEAN-THERESE, Patricia Athanase PALMONT, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude BELLUNE, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOICHE, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Hugues MOMPFILE, Christian RAPHA, Paulette RAPON, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Claude Rémy HARNAIS à Georgette RANGOLY, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Christian VERNEUIL, Joël Christine LINORD à Claude BELLUNE, Josette MASSOLIN à Jean-Baptiste ROTSEN, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPFILE, Sarah ANGAMA à Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Christian PALIN à Jean-Baptiste ROTSEN, Patricia Marie GUION-FIRMIN à Paulette RAPON.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Félix ISMAIN, Thierry MARECHAL, George GELIE, Gilbert COUTURIER, Kristelle RISAL, Stéphane LORDELLOT, Justin PAMPFILE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Germain DUTON, Danielle ABBOTT épouse NOMEL, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Belfort BIROTA, Laura LITADIER épouse VILLET, Jiovanny WILLIAM, Bruno Nestor AZEROT, Violaine DIAZ, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Frédéric BUVAL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Considérant la nécessité de délibérer sur la révision du montant des attributions de compensation à la suite de l'arrêté du Préfet portant répartition des charges à transférer dans le cadre de la compétence « promotion du tourisme ».

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

D'autoriser le Président à ajouter à l'ordre du jour un point relatif à la révision du montant des attributions de compensation à la suite de l'arrêté du Préfet portant répartition des charges à transférer dans le cadre de la compétence « promotion du tourisme ».

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière de la Trinité, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 21 février 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

